Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_224-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni le 11 décembre 2025 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	35
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Alain FOLLIC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA
BAYE :	-
CLOHARS-CARNOËT :	Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Yanig MOELO
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Patrick TANGUY, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Denis BARGUIL (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Pascal BOZEC (BAYE), Denez DUIGOU (CLOHARS), Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Manuel POTTIER (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
Pascal BOZEC (BAYE) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jérôme LE BIGAUT (CLOHARS)
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné à Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC)
Manuel POTTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_224-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_224-DE

DCC2025-224

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
10- EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarifs eau potable 2026 (annexe)

Les tarifs existants au moment du transfert de compétence avaient été maintenus en 2019, 2020 et 2021, le temps d'une réflexion concertée sur la tarification.
La délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021 a acté le principe d'une tarification convergente à l'échéance 2029 pour garantir l'égalité de traitement entre les usagers. Elle a également acté le principe d'une tarification progressive pour inciter à une utilisation raisonnée de l'eau, et la mise en place de 3 grilles tarifaires (bleu, jaune, vert) pour tenir compte de différences objectives de la situation des abonnées.

Pour le tarif bleu, qui concerne la quasi-totalité des abonnées, l'année 2022 a permis l'harmonisation des tranches sans changer le prix moyen dans chacune de ces tranches.
Les chemins de convergence par commune avaient ainsi été fixés tout en précisant que les montants évolueront inévitablement en fonction notamment des besoins financiers liés au contexte climatique, économique et réglementaire, à l'inflation, aux évolutions des consommations d'eau et au programme de travaux.
En 2025, il avait été acté une augmentation de la part fixe et de la part variable de 3%, dont une hausse de 2% liée à l'inflation, afin de garantir une stabilité financière et d'assurer le financement des investissements prévus en limitant le recours à l'emprunt. Pour 2026, les objectifs restent les mêmes que ceux mentionnés pour l'année précédente, il est donc proposé d'appliquer :

-Une augmentation de 2,3% (dont 1,3% lié à l'inflation) hors taxes pour chacune des tranches de consommation ;
Pour le tarif bleu, cela génère par mètre cube une hausse de 0,04€ sur la tranche 1 (0-60 m^3), une hausse de 0,05€ sur la tranche 2 (60-100), une hausse de 0,06€ sur la tranche 3 (>100) ;
Pour le tarif jaune, cela génère une hausse de 0,02€ sur la tranche 1 (0-3 000), une hausse de 0,03€ sur la tranche 2 (3 000-50 000), une hausse de 0,05€ sur la tranche 3 (>50 000) ;
Pour le tarif vert, cela génère une hausse de 0,02€ sur la tranche 1 (0-3 000), une hausse de 0,03€ sur la tranche 2 (3 000-850 000), une hausse de 0,05€ sur la tranche 3 (>850 000) ;
A cela s'ajoute, pour le tarif bleu, une évolution spécifique à chaque commune dans le cadre de la convergence des tarifs.

-Une augmentation de 2,3% (dont 1,3% liée à l'inflation) hors taxes pour l'abonnement ;
Pour le tarif bleu, cela génère une hausse de 1,52€ ;
Pour le tarif jaune, cela génère une hausse de 30,42€ ;
Pour le tarif vert, cela génère une hausse de 163,25€ ;
A cela s'ajoute, pour le tarif bleu, une évolution spécifique à chaque commune dans le cadre de la convergence des tarifs ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_224-DE

-Une augmentation de 2%, correspondant à l'inflation prévue en 2026 pour 1,3% et une réévaluation pour 0,7%, de l'ensemble des tarifs pour la maintenance des poteaux incendie, pour les branchements eau potable et pour les prestations diverses.

Il est donc proposé de retenir en 2026 la grille tarifaire jointe en annexe.

Par ailleurs, il avait été acté lors de la délibération du 15 décembre 2022, la volonté de mettre en place une tarification sociale au cours de l'année 2024, afin d'accompagner les ménages les plus précaires dans leur accès au service public de l'eau. Des échanges ont eu lieu avec la CAF et la MSA et les différentes solutions de tarification sociale ont été étudiées. Cependant, la CAF en particulier est en attente de la parution d'un décret pour permettre l'accès aux données personnelles, ce qui ne rend pas possible dans l'immédiat la solution envisagée. Une solution alternative pourrait cependant être étudiée en 2026 dans le cas où le décret attendu ne paraitrait pas dans les délais prévus.

L'assemblée délibérante est invitée à :
-ADOPTER les tarifs eau potable pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
-ADOPTE les tarifs eau potable pour l'année 2026.

ADOPTÉ par :
50 voix POUR

1 abstention
MELLAC : Christophe LESCOAT

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_224-DE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

TARIFS EAU POTABLE

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2026
(délibération du 11 décembre 2025)

TARIF BLEU EAU POTABLE HT (TVA 5,5 %)

Communes	Tarifs			
ARZANO	Abonnement :	-	U	60,96 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,65 €
		60 à 100 m³	m³	1,85 €
		> 100 m³	m³	2,14 €
BANNALEC	Abonnement :	-	U	54,21 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,57 €
		60 à 100 m³	m³	1,78 €
		> 100 m³	m³	2,06 €
BAYE	Abonnement :	-	U	51,24 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,45 €
		60 à 100 m³	m³	1,66 €
		> 100 m³	m³	1,88 €
CLOHARS-CARNOËT	Abonnement :	-	U	63,38 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,48 €
		60 à 100 m³	m³	1,63 €
		> 100 m³	m³	1,82 €
GUILLIGOMARC'H	Abonnement :	-	U	60,96 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,45 €
		60 à 100 m³	m³	1,66 €
		> 100 m³	m³	1,94 €
LE TRÉVOUX	Abonnement :	-	U	51,24 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,45 €
		60 à 100 m³	m³	1,66 €
		> 100 m³	m³	1,88 €
LOCUNOLÉ	Abonnement :	-	U	51,70 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,53 €
		60 à 100 m³	m³	1,73 €
		> 100 m³	m³	2,24 €
MELLAC	Abonnement :	-	U	51,24 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,45 €
		60 à 100 m³	m³	1,66 €
		> 100 m³	m³	1,88 €
MOËLAN-SUR-MER	Abonnement :	-	U	63,38 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,48 €
		60 à 100 m³	m³	1,63 €
		> 100 m³	m³	1,82 €
QUERRIEN	Abonnement :	-	U	49,87 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,45 €
		60 à 100 m³	m³	1,66 €
		> 100 m³	m³	1,80 €
QUIMPERLÉ	Abonnement :	-	U	46,39 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,44 €
		60 à 100 m³	m³	1,64 €
		> 100 m³	m³	1,93 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_224-DE

Commune	Tarifs			
RÉDÉNÉ	Abonnement :	-	U	60,10 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,45 €
		60 à 100 m³	m³	1,66 €
		> 100 m³	m³	1,88 €
RIEC-SUR-BÉLON	Abonnement :	-	U	63,38 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,48 €
		60 à 100 m³	m³	1,63 €
		> 100 m³	m³	1,82 €
SAINT-THURIEN	Abonnement :	-	U	57,14 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,39 €
		60 à 100 m³	m³	1,61 €
		> 100 m³	m³	1,79 €
SCAËR	Abonnement :	-	U	51,17 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,64 €
		60 à 100 m³	m³	1,71 €
		> 100 m³	m³	2,01 €
TRÉMÉVEN	Abonnement :	-	U	57,92 €
	Redevance :	0 à 60 m³	m³	1,44 €
		60 à 100 m³	m³	1,69 €
		> 100 m³	m³	2,24 €

TARIF JAUNE EAU POTABLE HT (TVA 5,5 %)

Communes	Tarifs			
TOUTES COMMUNES	Abonnement :	-	U	1 015,87 €
	Redevance :	0 à 3 000 m³	m³	0,83 €
		3 000 à 50 000 m³	m³	1,09 €
		> 50 000 m³	m³	1,79 €

TARIF VERT EAU POTABLE HT (TVA 5,5 %)

Communes	Tarifs			
TOUTES COMMUNES	Abonnement :	-	U	5 451,00 €
	Redevance :	0 à 3 000 m³	m³	0,83 €
		3 000 à 850 000 m³	m³	1,09 €
		> 850 000 m³	m³	1,79 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_224-DE

FRAIS DE RESILIATION EAU POTABLE HT (TVA 5,5 %)

Communes	Tarif			
ARZANO, BANNALEC, BAYE, CLOHARS-CARNOET, GUILLIGOMARC'H, LE TRÉVOUX, LOCUNOLÉ, MELLAC, MOELAN/MER, QUERRIEN, QUIMPERLÉ, RÉDÉNÉ, RIEC/BELON, SAINT-THURIEN, SCAËR, TRÉMÉVEN	Frais de résiliation :	-	U	14,218 €

TARIF BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE HT (TVA 20 %)

Nota : La part privative des travaux de raccordement aux réseaux publics des locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans est soumise au taux réduit de 10 % de la TVA en application de l'article 279-0 bis du Code Général des Impôts.

Désignation des prestations	Unité	Tarifs
Réalisation d'une tranchée jusqu'à 5 ml	Forfait	1 237,00 €
Réalisation d'une tranchée jusqu'à 5 ml dans le cas d'un branchement en tranchée commune avec le branchement d'assainissement	Forfait	618,51 €
Plus-value par mètre linéaire supplémentaire de 5 à 10 ml	ml	49,48 €
Réalisation d'une tranchée au-delà de 10 ml	-	Devis
Fourniture et pose de regard en polyéthylène pour 1 compteur ø15 comprenant robinet d'arrêt et clapet anti-pollution	Unité	79,75 €
Fourniture et pose de regard en polyéthylène pour 2 compteurs ø15 comprenant robinet d'arrêt et clapet anti-pollution	Unité	209,34 €
Fourniture et pose de regard en polyéthylène pour 3 compteurs ø15 comprenant robinet d'arrêt et clapet anti-pollution	Unité	462,17 €
Fourniture et pose de regard en polyéthylène pour 4 compteurs ø15, comprenant robinet d'arrêt et clapet anti-pollution	Unité	525,90 €
Fourniture et pose de regard en polyéthylène pour 5 compteurs ø15, comprenant robinet d'arrêt et clapet anti-pollution	Unité	603,78 €
Fourniture et pose de regard en polyéthylène pour 1 compteur ø20, comprenant robinet d'arrêt et clapet anti-pollution	Unité	147,27 €
Fourniture et pose de regard en polyéthylène pour 1 compteur ø30, comprenant robinet d'arrêt et clapet anti-pollution	Unité	488,92 €
Fourniture et pose de regard en polyéthylène pour 1 compteur ø40, comprenant robinet d'arrêt et clapet anti-pollution	Unité	560,78 €
réhausse pour regard 1 ou 2 compteurs	Unité	15,97 €
réhausse pour regard 3, 4 ou 5 compteurs	Unité	86,00 €
Tampon composite pour regard 1 ou 2 compteurs	Unité	106,73 €
Tampon fonte pour regard 1 ou 2 compteurs	Unité	147,27 €
Tampon fonte pour regard 3, 4 ou 5 compteurs	Unité	233,26 €
Compteur ø15	Unité	63,62 €
Compteur ø20	Unité	68,33 €
Compteur ø30	Unité	144,91 €
Compteur ø40	Unité	190,85 €
rail comprenant robinet d'arrêt ø15 et clapet anti-retour	Unité	50,78 €
robinet d'arrêt ø15	Unité	25,98 €
clapet anti-retour ø15	Unité	7,89 €
canne de puisage ø25	Unité	29,46 €
sac de béton 35 kg	Unité	9,11 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_224-DE

PRESTATIONS DIVERSES D'EAU POTABLE HT (TVA 20 %)

Désignation des prestations	Unité	Tarifs
Coût main-d'œuvre	H	32,99 €
Location mini-pelle	H	80,11 €
Ouverture/fermeture d'un branchement	H	32,99 €
Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ou prise d'eau sans autorisation	Forfait	1 178,10 €
Intervention illicite sur compteur (rupture du plomb cache, by-pass, inversion, suppression du clapet anti-retour)	Forfait	589,05 €
Intervention illicite sur canalisation ou branchement d'eau potable	Forfait	1 178,10 €
Acquisition d'une carte monétique pour borne de puisage	Unité	35,34 €
Etalonnage du compteur d'eau potable	Unité	Sur devis
Pénalité en cas de dégradation d'une canalisation d'eau potable par un tiers (hors coût de réparation sur facture)	Forfait	1 178,10 €

TARIF HT DU CONTRÔLE ET DE LA MAINTENANCE EN RÉGIE DES POTEAUX D'INCENDIE (TVA 20 %)

Désignation de la prestation	Unité	Tarifs
Contrôle réglementaire d'un poteau d'incendie	U	26,78 €
Forfait remplacement d'un poteau incendie	U	2 198,10 €
Forfait installation d'un nouveau poteau incendie (comprenant té, vanne, 5 mètres de tuyau, raccordement)	U	3 860,00 €
Frais de gestion	U	5 % du prix des fournitures